



Négociation des salaires de la convention collective :

Exigeons notre dû

★ Entre l'augmentation du SMIC du 1er octobre et celle du 1er janvier, les salarié-es de notre convention collective se sont encore un peu plus enfoncé-es dans le SMIC à vie. La classification, quant à elle, perd un peu plus de son sens, puisque tout le monde se retrouve petit à petit au même taux horaire.

★ Pas besoin de faire un long tract, pour expliquer la flambée des prix de l'alimentation ou de l'énergie, puisque nous le vivons quotidiennement, et ce, depuis de longs mois. Cette inflation s'installe dans notre quotidien

et devrait perdurer en 2022.

★ Alors que les entreprises affichent des bilans économiques très satisfaisants, la question du partage des richesses est plus que jamais à l'ordre du jour ! Nous le disons depuis plusieurs mois, voire des années, les salarié-es de notre convention collective sont de plus en plus nombreux au SMIC. Pire à chaque négociation, l'ensemble des salarié-es (hormis les Cadres) s'en rapprochent inexorablement, et ce, avec l'aide d'une majorité de syndicats de salarié-es et le sourire émerveillé de nos patrons.

Le 27 janvier : toutes et tous dans la rue !

★ Voici un tableau avec la dernière proposition des patrons, faite à la seconde réunion de négociation sur les salaires. En plus, figurent la grille de 2005 pour bien comprendre les écarts entre votre coefficient et le SMIC de l'époque, la grille actuelle (2020) et, enfin, notre proposition pour avancer tous ensemble vers une autre redistribution des richesses ! Pour rappel, nous exigeons juste le retour des écarts de 2005, plus 100 € et un 13ème mois. A cela, nous ajoutons l'exigence d'une refonte de la grille de classification permettant une progression beaucoup plus rapide de notre rémunération en fonction de l'acquisition des compétences et de notre ancienneté. Il y a royalement 36,11 euros entre les 6 premiers coefficients censés représenter des mois, des années de carrière, voire de promotions !!!

★ La seconde proposition des patrons est presque identique à la première hormis, qu'elle prend en compte l'augmentation du SMIC du 1er janvier et répond, pour une fois, à un constat que nous avons fait sur l'augmentation dérisoire initialement proposée pour le coefficient 190. Au vu de l'inflation, la proposition des patrons revient à signer un accord discriminatoire et sans effet positif sur notre pouvoir d'achat. En effet, cela n'est pas suffisant vu les prévisions économiques et leurs bénéfiques ! Et que dire pour les salarié-es ayant un coefficient supérieur à 170 ! Enfin, vu le délai d'application d'un tel accord, le SMIC rattrapera et dépassera cette proposition très rapidement.

★ Vous l'avez compris, nous n'avons toutes et tous aucun intérêt à ce qu'une telle grille soit validée ! Pourtant, nous pouvons le craindre puisque la proposition de la CFDT était inférieure pour une majorité de coefficients...

Coef de classification	Accord 2005	Ecart entre chaque coef. et le SMIC en 2005	Grille 2020	Proposition SUD-Solidaires 2021/22	Proposition des patrons 11/01/22	% / 2020
Montant SMIC	1154,18		1539,42		1603,12	
120	1215,03	60,85	1539,49	1750,32	1 603,28 €	4,14%
130	1227,15	72,97	1546,45	1762,44	1 610,51 €	4,14%
140	1236,24	82,06	1553,42	1771,53	1 617,73 €	4,14%
150	1251,39	97,21	1560,38	1786,68	1 624,95 €	4,14%
160	1281,69	127,51	1567,35	1816,98	1 632,17 €	4,14%
170	1342,29	188,11	1595,21	1877,58	1 639,39 €	2,77%
190	1402,89	248,71	1661,39	1938,18	1 679,12 €	1,07%
200	1496,82	342,64	1765,37	2032,11	1 774,88 €	0,54%
220	1593,78	439,6	1859,39	2129,07	1 869,03 €	0,52%
230	1645,29	491,11	1908,14	2180,58	1 917,85 €	0,51%
240	1693,77	539,59	1960,37	2229,06	1 970,16 €	0,50%
250	1742,25	588,07	2016,08	2277,54	2 025,95 €	0,49%
260	1805,88	651,7	2085,72	2341,17	2 095,69 €	0,48%
280	2069,49	915,31	2415,12	2604,78	2 424,86 €	0,40%
290			2585,64	2770,68	2 595,58 €	0,38%
300	2463,39	1309,21	3031,08	3031,08	3 041,53 €	0,34%
330	2548,23	1394,05	3072,84	3083,52	3 083,34 €	0,34%
360	2920,92	1766,74	3288,6	3456,21	3 299,35 €	0,33%
390	3163,32	2009,14	3556,56	3698,61	3 567,62 €	0,31%
420	3402,69	2248,51	3824,52	3937,98	3 835,88 €	0,30%
450	4163,22	3009,04	4677,12	4698,51	4 689,46 €	0,26%
500	4926,78	3772,6	5533,2	5533,2	5 546,53 €	0,24%
550	5435,82	4281,64	6096,96	6096,96	6 110,94 €	0,23%

Cette grille représente les minima conventionnels, vous pouvez donc avoir une grille différente dans votre entreprise.

SUD-Solidaires appelle l'ensemble des salarié-es de notre convention collective à ne pas subir cette négociation en nous aidant à créer un rapport de force !

Ensemble, nous devons pousser à l'unité des syndicats contre cette grille et obtenir une classification ainsi que des salaires en cohésion avec notre travail, nos compétences et la reconnaissance que nous devrions avoir !

Pour un partage des richesses, je rejoins l'appel à la grève nationale et interprofessionnel (**SUD-Solidaires**, CGT, FO, FSU...) du 27 janvier !

Pour plus d'informations, nous rejoindre... :

sudp2st@gmail.com
0661704949

S'unir ★ Lutter ★ Gagner